AR Prefecture

063-216303099-20231216-20231216_10-DE Reçu le 18/12/2023

République Française - Département du Puy-de-Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille vingt-trois, le samedi 16 Décembre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9): Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Thibault CALMARD, Mireille

CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET.

Absent (1) : Gérard ROURE Procuration (0) : / Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Yohann CARRET Date de la convocation : 08/12/2023

9 DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT D'UNE ZONE DE LOISIRS A FANGODY

En continuité de l'aménagement du bourg en 2020, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'aménager une zone de loisirs pour enfants, un espace parcours de santé (8 ateliers) ainsi qu'un terrain de pétanque à la sortie du bourg, sur l'espace appelé « Fangody ».

Plusieurs devis ont été réalisés. Les offres les mieux-disantes sont les suivantes :

- ESPACE PARCOURS DE SANTE : 14 873,35 € HT par la société RONDINO dont le siège social se situe à SAVIGNEUX (42)
- ESPACE 3-12 ANS : 36 228,81 € HT par la société RONDINO dont le siège social se situe à SAVIGNEUX (42)
- TERRAINS DE PETANQUE : 6 175,00 € HT par l'entreprise FAYASSON TP dont le siège social se situe à USSON EN FOREZ (42)

Soit un total de 57 277,16 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

← approuve le projet d'aménagement d'une zone de loisirs à Fangody avec espace parcours de santé, espace 3-12 ans et deux terrains de pétanque ; ceci dans la continuité de l'aménagement du bourg en 2020 ;

← charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demande de subvention pour ces travaux (Dossiers à monter au titre du FIC auprès du Département et auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes (aide intitulée « Aménager mon territoire, investir dans ma collectivité, ma commune ou mon EPCI »));

→ accepte le plan de financement suivant pour les travaux d'aménagement de la zone de loisirs de Fangody :

* subvention FIC 40 % : 22 910,87 euros

* subvention Région AURA 40 % : 22 910,87 euros

* autofinancement: 11 455,42 euros

⇔ charge Monsieur le Maire de valider les devis de 14 873,35 € HT et de 36 228,81 € HT auprès de l'entreprise RONDINO et de 6 175,00 € HT auprès de l'entreprise FAYASSON TP une fois les accords de subventions obtenus

AR Prefecture

063-216303099-20231216-20231216_10-DE Reçu le 18/12/2023

Contract Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Le Maire,

Michel ROCHE